



# Guide pour les associations



LE LARDIN SAINT LAZARE La cité du papier



adame, Monsieur,

Ce guide aux associations vous permettra de connaître au plus près les exigences réglementaires à respecter dans le but d'obtenir une subvention municipale pour votre association.

Nous avons simplifié au maximum ces procédures rendues nécessaires par l'utilisation d'argent public, donc issu de nos impôts.

Avec nos remerciements pour l'attention que vous porterez à ce document et à son respect, je vous prie de croire madame, monsieur, à notre considération pour l'engagement que vous prenez en faveur de notre population.

### Quelles dépenses sont « subventionnables »

En premier lieu, une collectivité territoriale ne peut octroyer une subvention à une association que si l'activité ou le projet de cette dernière présente un intérêt public local. Pour les subventions octroyées par l'Etat, on parle d'intérêt général (à ne pas confondre avec la notion fiscale d'intérêt général d'une association).

#### Intérêt général

L'activité ou le projet de l'association doit couvrir les domaines comme le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

#### Intérêt public local

Il faut remplir plusieurs conditions:

#### La subvention:

- respecte le principe de neutralité (laïcité, absence de but politique, non intervention dans un conflit collectif de travail);
- présente un intérêt général local ;
- n'est pas motivé par la seule volonté de satisfaire un intérêt privé ;
- rentre dans le champ d'application territorial de la collectivité;
- répond aux besoins de la population locale.

#### Une présentation financière de l'association

L'association doit faire preuve de transparence, en communiquant l'ensemble de ses documents financiers :

- Copie des derniers comptes annuels et des rapports moral et financier présentés lors de la dernière assemblée générale.
- Copie du rapport de certification du commissaire aux comptes, s'il y en a un ;
- Un budget prévisionnel pour l'ensemble des activités de l'association. Approuvé par l'organe délibérant (Bureau ou conseil d'administration ou assemblée générale selon les statuts).

### Les caractéristiques de la subvention

#### La principale caractéristique de la subvention est d'être attribuée sans contrepartie.

Du fait de l'absence de contrepartie, la subvention présente un caractère discrétionnaire pour la collectivité publique qui l'accorde, ce qui signifie qu'une association n'a aucun droit à l'attribution ou au renouvellement d'une subvention d'une année sur l'autre.

L'attribution d'une subvention par une collectivité publique doit être justifiée par des considérations d'intérêt général local pour le soutien d'un projet.

Le montant de la subvention présente un caractère forfaitaire.

Une subvention ne peut être consentie qu'à une association dotée de la personnalité morale et juridique, par conséquent régulièrement déclarée. Certaines associations ne peuvent recevoir des subventions nationales, régional, départementales, européennes que si, en plus elles sont agrées par ces administrations (cas des associations sportives, s'agissant des subventions de l'état, par exemple).

La subvention est allouée pour un <u>Objet déterminé</u>, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative. Elle peut prendre des formes variées, et être octroyée en espèces et ou en nature (mise à disposition de locaux, matériels, prestations, etc...).

Dans tous les cas une subvention ne sera accordée qu'après fourniture des documents comptables et du rapport moral annuel.

#### Les avantages en nature

Ils peuvent être divers et comme la subvention financière, ils ont un caractère discrétionnaire pour la collectivité publique qui l'accorde. L'ensemble détermine la subvention globale.

#### > Les locaux communs

Les locaux affectés à certaines associations. Ces affectations ne le sont qu'à titre précaire et doivent impérativement être entretenu de manière correcte et systématique.

La consommation d'énergie (gaz, électricité, chauffage .....) doit être maitrisée au maximum par une utilisation « en bon père de famille »

Les matériels Ces matériels municipaux comme les locaux doivent être entretenu de manière correcte et systématique et utilisés en fonction de leur destination.

#### > Les photocopies

Le photocopieur de la Mairie n'est à priori pas destiné à l'activité des associations et autres personnes morales ou privées. Exceptionnellement sur autorisation de l'autorité territoriale, le personnel de la Mairie peut exécuter des photocopies.

- ➤ <u>Photocopies noir et blanc</u>: A partir de 10 (les photocopies à l'unité peuvent être exécutées par des commerçants locaux).
- Photocopies couleur: Ces copies coûtent cher (15 centimes). Il convient donc d'en limiter l'utilisation. Dans tous les cas elles seront facturées à l'association utilisatrice en fin d'années et viendront en diminution de la subvention accordée.

#### > <u>L'affranchissement</u>

L'utilisation de la machine à affranchir par toute autre personne que les services municipaux est totalement interdite.

#### > Les personnels municipaux

L'utilisation du service de ces personnels, ne peut être que ponctuelle et soumise à autorisation de l'autorité territoriale.



# Dossier de demande De subvention communale au Titre des associations – 2019

Nom de l'association			
Montant de la subvention demandée :			
Motivation de la demande :			

#### A adresser à

Monsieur le Maire

Mairie du Lardin Saint Lazare 2, avenue Georges Haupinot 24570 Le Lardin Saint Lazare

Avant le 20 mars 2019

En cas de non-retour à cette date, aucune subvention ne sera attribuée.

### Informations pratiques

#### Contenu du dossier

Ce dossier permet à la commune de mieux connaître votre association.

Vous pouvez joindre tout document complémentaire que vous jugerez utile pour compléter des éléments de votre dossier.

#### Fiche 1 : Présentation de l'association

Ces fiches présentent votre association et ses activités.

#### Fiche 2: Membres du bureau

Cette fiche nous permet d'identifier les dirigeants de votre association.

#### Fiche 3 (1), (2) et (3): Fonctionnement de l'association

Cette fiche apporte des précisions sur le mode de fonctionnement de votre association, sa taille, ses moyens etc. Elle est indispensable pour évaluer les besoins de l'association.

#### Fiche 4: Attestation sur l'honneur

Cette fiche formalise la demande officielle du représentant légal de l'association. Elle est obligatoirement complétée et signée.

### Pièces à joindre impérativement à votre demande

### Pièces à joindre impérativement lors de votre 1ère demande de subvention :

- Récépissé de déclaration à la Sous-Préfecture
- Copie de l'extrait au journal officiel
- Copie des statuts signés par le président
- **€** Composition du conseil d'administration avec nom et fonction des membres
- Relevé d'identité Bancaire ou postal au nom de l'association à coller à l'emplacement prévu
- **★** Numéro SIREN de l'association
- **⋐** Un RIB

### Pièces à renouveler tous les ans

- Le présent dossier dûment complété
- Un bilan annuel d'activités (actions entreprises, projets réalisés...) signé par le président

- Si changement de banque fournir un RIB

### Fiche N°1 : Présentation de l'association

Nom exact de l'association en toutes lettres (en cas de changement récent, indiquer aussi		
l'ancien titre et joindre l'extrait de publication au journal officiel) :		
Objet (précisé dans les statuts) :		
Advacca du ciàga cacial :		
Adresse du siège social :		
Code postale :		
Commune:		
Adresse postale (si différente du siège social)		
Code postale :		
Commune :		
TEL (fixe) :		
TEL (mobile) :		
FAX :		
E AAAU		
E-MAIL:		
Territoire d'intervention de l'association :		

## Fiche N°2 : Renseignement concernant le bureau

Président :				
м 🔲	Mme		Melle	
NOM, prénom :				
Date de naissance :	•••••	Profession:		
Adresse :				
Code postal :		Commune :		
Tél :		Fax :		
E-MAIL :				
Secrétaire				
м 🔲	Mme		Melle	
NOM, prénom :				
Date de naissance :		Profession		
Adresse :				
Code postal		Commune :		
Tél :		Fax :		
E-MAIL :				
Trésorier				
м 🗖	Mme		Melle	
NOM, Prénom :				
Date de naissance :		. Profession :		
Adresse :				
Code postal :		. Commune :		
Tél :		Fax :		
E-MAIL:				

# Fiche 3(1) Fonctionnement de l'Association

méro d	'affiliation :	
	NON	
	NON	
ation_		
		Nombres d'adhérents
	méro d	NON

### 3- Moyens financiers de l'association

	Montant des aides demandées
intercommunalité	
Conseil départemental	
Conseil régional	
Autres type de subvention	
Commune	

### Etat des finances de l'association :

Compte courant	
Placement/ épargne	
Autre type de ressources	

# Fiche 3(3) Fonctionnement de l'Association

4 – Imp	plication de l'association dans la ville locale
•	Avez – vous participé aux animations de la ville en 2018 ? OUI NON Si oui, de quelle manière ?
	Si non, pourquoi ?
•	Avez – vous participé à des animations scolaires ? OUI NON Si oui, précisez lesquelles :
•	Souhaitez – vous participer aux animations de la ville en 2019
	<b>⋐</b> Marché de noël
	<ul> <li>■ Intervention dans les écoles</li> </ul>
	<b>É</b> Fêtes votives :
	<b>▲</b> Autres :
	De quelle manière :

#### Fiche 4 Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que toutes les informations comprises dans le présent dossier sont exactes.

J'ai pris connaissance de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne à la Commune un pouvoir sur notre association.

Je certifie sur l'honneur que l'association est en règle vis-à-vis de l'administration fiscale et de l'URSSAF.

Le Président La Date Signature obligatoire

#### Communicabilité

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire.

Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès des services communaux.

Autorisez-vous la collectivité du Lardin Saint Lazare à diffuser une présentation de votre association et les animations prévues hors données, dans les différents supports de communication de la ville ?

OUI (1) NON (1)

(1) - Rayer la mention inutile

### **VOTRE BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 20.....**

Dépenses	Recettes	
ACHATS	En caisse au 01/01	
<ul> <li>Alimentation</li> </ul>		
<ul> <li>Produits entretien</li> </ul>	<ul><li>En banque au 01/01</li></ul>	
Fournitures administratives		
Fournitures petit équipement	<ul> <li>Sur CCP au 01/01</li> </ul>	
Carburant		
Autres fournitures et	<ul><li>Autres au 01/01</li></ul>	
marchandises		
SERVICES EXTERIEURS	Cotisation des adhérents	
<ul> <li>Location mobilière et immobilières</li> </ul>		
<ul> <li>Chauffage/électricité</li> </ul>		
<ul> <li>Entretien et réparation</li> </ul>		
<ul><li>Assurance</li></ul>		
<ul> <li>Documentation</li> </ul>		
Autres (à préciser)		
AUTRES SERVICE EXTERIEURS	Subvention	
<ul> <li>Rémunération d'intermédiaires et</li> </ul>	Mairie du Lardin Saint Lazare	
horaires		
<ul> <li>Déplacements, missions et</li> </ul>		
réceptions		
Frais postaux &		
télécommunication		
Frais financier/Bancaires		
IMPOTS ET TAXES	Subvention Conseil Général	
CHARGES DE PERSONNEL	Subvention Conseil Régional	
<ul> <li>Rémunérations</li> </ul>		
Charges sociales		
Autres charges sociales de		
personnel		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Subvention état	
Subvention accordées par	(dispositif à préciser)	
l'association		
(préciser le bénéficiaire)		
Divers	Autro subvention (2 = = 4 = i = = = 1)	
	Autre subvention (à préciser)	
	Recette provenant des initiatives	
	Autres recettes (à préciser)	
Résultat exercice (bénéfice)	Résultat exercice (déficit)	
וופטעונמנ פאפו כוכב (שבוובווכב)	hesuitat exercice (deficit)	

TOTAL Dépenses :	TOTAL Recettes :
	l l

Le budget du fonctionnement prévisionnel de votre association doit présenter des recettes et des dépenses équilibrées.

L'association sollicite pour l'année 2019 une subvention de fonctionnement :

D'un montant de : €

### Nombre d'adhérents

Enfants et jeunes de 0 à 17 ans				
Nombre d'adhérents	Le Lardin Saint Lazare	Communes extérieures		
	TOTAL:	TOTAL:		

Adultes de 18 ans et plus			
Nombre d'adhérents	Le Lardin Saint Lazare	Communes extérieurs	
	TOTAL:	TOTAL:	

Récapitulatif		
Nombre d'adhérents	Le Lardin Saint Lazare	Communes extérieurs
	TOTAL:	TOTAL:

